



Fonction

MONITEUR DE FORMATION ET DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

Lieu

Centre de Redéploiement Professionnel (CRP)

Rue de Dinant, 106 à 4557 TINLOT

Mission du poste

Sous l'autorité de sa hiérarchie directe, le moniteur de formation et de réadaptation professionnelle au CRP a pour mission de conduire un dispositif de Formation et ainsi, contribuer, à partir de son expertise, à la qualification professionnelle des apprenants confiés pour leur permettre l'accès ou le maintien en emploi.

Dans le cadre de la phase de Formation qualifiante, finalité « Travaux de bureau » :

- Assurer un accompagnement pédagogique via la dispense de matières théoriques et techniques spécifiques à la filière formative ;
- Assurer la conception d'outils pédagogiques, les méthodes de mise en œuvre, d'évaluation des acquis et des actions de remédiation ;
- Témoigner d'une écoute active et d'observation en continu pour combattre les obstacles immédiats aux apprentissages et assurer une forme de prévention ;
- Maintenir / renforcer la motivation et la confiance en soi des apprenants ;
- Travailler la mise en adéquation du volet comportemental (transfert du profil secondaire vers le tertiaire) ;
- Collaborer activement aux processus d'évaluation des apprenants.

Profil recherché

- Répondre aux conditions de titre et d'expérience utile déterminées par le SPW (AGW 29 février 2024 portant exécution du décret du 25 janvier 2024 relatif aux centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, le décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi et le Code judiciaire) à savoir : un Graduat ou un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) ou Certificat de Qualification 7ème année (CQ7) ou Certificat d'Enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD) et une preuve d'expérience utile minimale de cinq ans de pratique (pour les titulaires du CESS et CQ7) et de dix ans de pratique pour le CESDD ainsi qu'un certificat d'aptitude pédagogique ou études d'éducateur ou formation pédagogique assimilable à acquérir dans le délai le plus rapproché avec un maximum de quatre ans à partir de la date de l'engagement.

Spécificités du poste

- **1 poste à pourvoir** dans ce Service ;
- Emploi à temps plein.

Renseignements

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Direction du Centre de Redéploiement professionnel Tinlot (CRP) : Madame Dominique COLLIGNON par téléphone : 04/279.38.61 ou par courriel : dominique.collignon@lecr.be.



Envoi des candidatures

Intéressé(e) ? Envoyez le formulaire d'inscription ci-dessous, dûment complété, accompagné d'un CV récent, d'une copie du diplôme requis à l'adresse suivante : DG TRANSVERSALE – Service Recrutement et Sélection - Rue Georges Clémenceau, 15 à 4000 Liège, ou par courriel : servicerecrutement@provincedeliege.be **pour le 28 novembre 2024 au plus tard.**

FICHE DE POSTE :

1. La situation de travail

Fonction (intitulé) :	Moniteur de formation et de réadaptation professionnelle
Catégorie personnel :	Technique et assimilé
Secteur :	Enseignement et formation
Département :	Formation
Localisation :	Rue de Dinant, 106 à B-4557 TINLOT
Position :	Voir organigramme à joindre avec liens fonctionnels et hiérarchiques
Matériels spécifiques :	PC
Logiciels spécifiques	Suite Office Word : Word, Excel, PowerPoint
Autres :	Publisher, Adobe Illustrator, Adobe In Design, Adobe Photoshop, Outlook, Internet, Outils collaboratifs

2. Les missions liées au secteur, au département et au poste

Missions du Secteur :

Au sein de la Province de Liège, le Secteur Enseignement et Formation a pour mission de (d') :

- Promouvoir la qualité de l'enseignement et de la formation ;
- Assurer la formation des personnels des services publics, des pouvoirs locaux ;
- Assurer l'orientation scolaire et professionnelle ;
- Apporter une assistance en formation aux milieux professionnels ;
- Organiser un enseignement supérieur -La Haute Ecole- mais aussi un enseignement secondaire de plein exercice et en alternance ainsi qu'un enseignement secondaire et supérieur de Promotion Sociale.

Missions du Département :

Au sein du Secteur Enseignement-Formation, le Département Formation a pour mission de (d') :

- Soutenir la qualité par l'innovation pédagogique dans la formation et l'enseignement, en partenariat avec les services publics et les entreprises ;
- Assurer une politique cohérente de formation du personnel des services au public pour soutenir la modernisation de ces services ;
- Soutenir l'orientation scolaire et professionnelle en favorisant les approches pluridisciplinaires ;
- S'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique et apporte une assistance technique en formation aux milieux professionnels.

Missions du Service :

Au sein du Département Formation, le CRP a pour mission de (d') :

- Assurer l'orientation et la guidance spécialisée d'un public spécifique en situation de (ré)insertion professionnelle dans le cadre d'un processus de reconversion ;
- Promouvoir, renforcer et développer la qualité de l'insertion socioprofessionnelle de ce public cible notamment par le biais de la Préformation, de la Formation qualifiante, de la Formation continuée et des Contrats d'Adaptation professionnelle.

Missions du Poste :

Sous l'autorité de sa hiérarchie directe, le moniteur de formation et de réadaptation professionnelle au CRP a pour mission de :

- Conduire un dispositif de Formation et ainsi, contribuer, à partir de son expertise, à la qualification professionnelle des apprenants confiés pour leur permettre l'accès ou le maintien en emploi ;
- Participer aux autres activités du service, du département.

3. Les activités spécifiques du poste

Activités spécifiques du poste :

Dans le cadre de la phase de Formation qualifiante, finalité « Travaux de bureau »

- Assurer un accompagnement pédagogique via la dispense de matières théoriques et techniques spécifiques à la filière formative ;
- Assurer la conception d'outils pédagogiques, les méthodes de mise en œuvre, d'évaluation des acquis et des actions de remédiation ;
- Témoigner d'une écoute active et d'observation en continu pour combattre les obstacles immédiats aux apprentissages et assurer une forme de prévention ;
- Maintenir / renforcer la motivation et la confiance en soi des apprenants ;
- Travailler la mise en adéquation du volet comportemental (transfert du profil secondaire vers le tertiaire) ;
- Collaborer activement aux processus d'évaluation des apprenants.

4. Les compétences requises

Compétences spécifiques liées au poste :

Connaissances (savoir) – Le moniteur de formation et de réadaptation professionnelle doit connaître :

- L'Institution provinciale ;
- La langue française orale et écrite (haut niveau de maîtrise) ;
- Le fonctionnement de son secteur (département formation : missions et objectifs) ;
- Le projet pédagogique du CRP (contenus de formation, objectifs opérationnels, etc.);
- Les spécificités de l'apprentissage des adultes ;
- Les aspects spécifiques en lien avec le handicap : de façon généraliste les types de maladies, handicaps et déficits associés, leurs répercussions (pédagogiques, physiques, relationnelles, cognitives) ;
- Les dispositions spécifiques en vigueur régissant le fonctionnement des CFISPA (centres de formation / insertion socioprofessionnels adaptés), les prescrits en matière d'emploi des PH et ceux de l'Accord-cadre FOREM-CFISPA ;
- Les types de difficultés d'apprentissage.

Aptitudes (savoir-faire) – Le moniteur de formation et de réadaptation professionnelle doit être capable de (d') :

Au plan communicationnel :

- Avoir une capacité d'ouverture aux spécificités du public-cible du CRP ;
- Etablir une relation pédagogique de qualité avec les apprenants ;
- Posséder une capacité d'écoute, de compréhension des besoins ;
- Témoigner de capacités rédactionnelles (qualités des rapports) ;
- Echanger avec ses collègues quant à la pertinence de ses choix didactiques ;
- Expliquer, argumenter des décisions aux apprenant(e)s quant à leurs apprentissages ;
- Participer activement aux réunions d'équipe ;
- Respecter les délais administratifs ;

Au plan méthodologique :

- Cerner chaque apprenant pour adapter son accompagnement (individualisation stricte des parcours) ;
- Préparer et organiser des activités pédagogiques (définir, évaluer et réguler un ensemble d'objectifs opérationnels) ;
- Différencier son approche, ses pratiques, ses outils ;
- Soutenir la motivation et l'engagement des apprenants ;
- Organiser et soutenir la dynamique de groupe ;
- Assurer l'évaluation (modalités évaluatives, feed-back, ajustements, etc.) ;
- Pratiquer des activités de remédiation, d'étayage ;
- Adopter une attitude d'ouverture (complémentarité des disciplines).

Attitudes (savoir-être) – Le moniteur de formation et de réadaptation professionnelle doit faire preuve de (d') :

- Assiduité, ponctualité (fiabilité) ;
- Faculté d'autonomie, sens des responsabilités ;
- Profil professionnel adéquat (tenue, maintien, propos, maîtrise de soi, respect) ;
- Implication, collaboration, dynamisme, proactivité ;
- Faculté d'empathie et de discernement ;
- Faculté d'autocritique ;
- Témoigner d'attitudes bienveillantes (apaisement) ;
- Discrétion, réserve, aspects déontologiques ;
- Respect du secret professionnel partagé et des recommandations figurant dans le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD – 25.05.2018) ;
- Sensibilité à la personne en situation de handicap ;
- Non-discrimination.



Remarques importantes

- Toute candidature transmise après la date du 28 novembre 2024 ne sera pas prise en considération.
- En sa qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel, la Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A à 4000 Liège, est soucieuse de la sécurité et de la confidentialité de vos données.
- En particulier, elle s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (le RGPD), ainsi que la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- Les données à caractère personnel collectées seront uniquement traitées dans le cadre de l'organisation de la présente procédure de désignation. La base légale sur laquelle repose le traitement est votre consentement. Aucune donnée à caractère personnel ne sera transmise à des tiers. Vos données seront conservées aussi longtemps que les procédures d'examen, de recrutement ou de sélection liées à votre candidature sont en cours.
- Dans ce cadre, nous vous informons que concernant lesdites données, vous disposez à tout moment, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité, d'opposition et de recours auprès de l'Autorité de Protection des Données. Ces droits peuvent être exercés en prenant contact avec le délégué à la protection des données à l'adresse : info.dpo@provincedeliege.be – ou à l'attention du délégué à la protection des données, Place de la République Française 1 – 4000 LIEGE.

En cochant cette case, vous marquez votre accord pour que vos données à caractère personnel soient traitées pour les finalités susmentionnées.

Date et signature
du candidat

N.B. 1 : CV à jour et copie(s) du/des diplôme(s) à annexer.

N.B. 2 : Pour information, si vous êtes déjà membre de l'Institution provinciale, votre candidature sera portée à la connaissance de votre Directeur général.